



Le TPS 2022



Grâce à la pugnacité de FOCom, le TPS a été sauvé et un nouvel accord a été signé pour la période 2022-2024.

FOCom a bataillé pour obtenir des recrutements à la hauteur des départs et a obtenu le recrutement de 8000 CDI minima sur la période, ainsi que 3500 alternants. Néanmoins, cela ne suffit pas à combler l'ensemble des besoins et nous continuons à nous battre pour défendre les emplois. Signataire de l'accord, notre participation aux différentes commissions de suivi nous permettra de suivre les indicateurs de force au travail et de faire bouger les curseurs là où les besoins seront identifiés.

Les nouvelles mesures acquises dans ce nouvel accord intergénérationnel

► Aménagements de fin de carrière

Le Temps Partiel Aidé (TPA) est reconduit dans les mêmes conditions que l'accord précédent pour les salariés de 55 ans et plus. Deux formules TPS sont proposées selon les métiers et les domaines d'activités des unités de rattachement:

- Fonctions support, l'accord prévoit un an travaillé à 50% payé 70%, puis 4 ans de temps libéré payés à 65%.
- Fonctions opérationnelles, 2 ans travaillés à 50% payés à 70%, puis 3 ans de temps libéré payés à 65%.

Une proratisation des temps travaillés et libérés est applicable en fonction de la durée du TPS choisi (18 à 60 mois). L'entrée dans le dispositif TPS devra se faire impérativement chaque 1^{er} du mois et avant le 1^{er} janvier 2023. Le mécénat est possible dans le cadre de ces formules.

► Milieu de carrière

Les salariés qui le souhaitent ont la possibilité de vivre une nouvelle expérience professionnelle ou associative en dehors de l'entreprise pour

une durée de 3 à 12 mois, par la mise en œuvre d'une expérimentation sur une période de 2 ans d'un dispositif «*Temps de respiration*». Les autres dispositifs PPA (Projet Personnel Accompagné) ainsi que l'Essaimage sont maintenus.

► Insertion et accompagnement des jeunes

La mission de tuteur, pour les non-cadres, est prise en compte avec une indemnité de 450€/an (précédemment 400€) pour un premier alternant, majorée de 150€ pour un second alternant.

► Égalité Professionnelle

Diverses mesures sont également mises en place telles que le déroulement de carrière et les mesures en faveur de la parentalité. Par ailleurs, une révision à la hausse fixe dorénavant le minimum de retraite à 1390€ brut mensuel, montant en dessous duquel Orange proposera le rachat de 4 trimestres à 100%.

De plus, nous avons aussi obtenu une révision à la hausse des minima salariaux des dispositifs TPS: ils passent à 2000€ brut mensuel pour les non-cadres et à 2787€ brut mensuel pour les cadres.

**FOCom continue de se battre pour obtenir
des conditions de travail optimales au sein de notre entreprise!**



J'adhère à FOCom
en ligne

